

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8906
27 novembre 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DU SENEGAL AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies une note, datée du 25 novembre 1968, par laquelle le représentant permanent lui a transmis des pouvoirs signés le 12 novembre 1968 par le Président de la République du Sénégal qui spécifient que M. Abdou Salam M'Bengue a été nommé représentant adjoint du Sénégal au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

